

Si vous êtes une personne âgée,  
isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire  
sur le registre de votre mairie ou à contacter votre  
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Si vous prenez des médicaments,  
demandez conseil à votre médecin  
ou à votre pharmacien.

En cas de malaise,  
contactez immédiatement les secours.

**Urgence 114**  
par sms ou fax pour personnes  
sourdes ou malentendantes

Ou faites appeler le **15**

Consultez régulièrement la météo  
et la carte de vigilance de Météo France.

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?

[www.social-sante.gouv.fr/canicule](http://www.social-sante.gouv.fr/canicule)



Il y a des unités d'accueil et de soins  
en langue des signes en France :

[www.patients-sourds.sante.gouv.fr](http://www.patients-sourds.sante.gouv.fr)